BILAN DE LA CONCERTATION





Révision simplifiée n°2 de la Fraternité

PLU approuvé le 13 septembre 2012

Vu pour être annexé à la délibération du 14-12-2013







Révision simplifiée n°2

Sommaire

1.	DELIBERATION D'APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION	4
2.	BILAN DE LA CONCERTATION	8

1. Deliberation d'approbation du bilan de la concertation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté, Égalité, Fraternité Ville de Montreuil



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 20 JUIN 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL20130620_4: Approbation du bilan de la concertation préalable à la révision simplifiée du PLU ayant pour objet la ZAC de la Fraternité dans le bas Montreuil

Nombre de membres composant le Conseil : 53

Présents: 42 Absent (s): 1 Pouvoir(s): 10

L'an 2013, le jeudi 20 juin, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 11 juin 2013

Sont présents: Mme Dominique VOYNET, Mme Catherine PILON, Mme Florence FRERY, M. Daniel MOSMANT, M. Abdel Hafid BENDADA, Mme Agnès SALVADORI, Mme Muriel CASALASPRO, Mme Fabienne VANSTEENKISTE, Mme Hélène ZEIDENBERG, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Emmanuel CUFFINI, Mme Véronique BOURDAIS, M. Gilles ROBEL, Mme Claire COMPAIN, M. Claude REZNIK, M. Bassirou BARRY, Mme Halima MENHOUDJ, M. Nabil RABHI, M. Serge HAZIZA, M. Patrick PETITJEAN, M. Alain MONTEAGLE, M. Alain CALLÈS, M. Pierre DESGRANGES, Mme Jamila SAHOUM, Mme Joslène REEKERS, M. Lionel VACCA, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Nouara MEKIRI, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSAID, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Alexie LORCA

Absent(s) donnant pouvoir: 10

Mme Denise NDZAKOU a donné pouvoir à Mme Stéphanie PERRIER, M. Stéphane BERNARD a donné pouvoir à M. Abdel Hafid BENDADA, Mme Nathalie SAYAC a donné pouvoir à M. François MIRANDA, Mme Anne-Claire LEPRETRE a donné pouvoir à Mme Mouna VIPREY, M. Stéphane GAILLARD a donné pouvoir à M. Alexandre TUAILLON, Mme Sophie GUAZZELLI a donné pouvoir à Mme Christine PASCUAL, M. Jean-Pierre BRARD a donné pouvoir à M. Cheikh MAMADOU, M. Jean-Jacques SEREY a donné pouvoir à Mme Dominique ATTIA, Mme Danièle CREACHCADEC a donné pouvoir à M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM a donné pouvoir à Mme Alexie LORCA.

Absent(s): M. Bruno SAUNIER.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

À la majorité des voix, M. Patrick PETITJEAN, Mme Catherine PILON et M. François MIRANDA ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19h00.

Envoyé en préfecture le 25/06/2013
Reçu en préfecture le 26/06/2013
Affiché le

DEL20130620_4 : Approbation du bilan de la concertation préalable à la révision simplifiée du PLU ayant pour objet la ZAC de la Fraternité dans le bas Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123-13, R123-21-1 et R123-4 et son article L300-2, dans leur version en vigueur avant le 1^{er} janvier 2013 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme et ses dispositions transitoires prévues à l'article19;

Vu la délibération n°20120913_2 du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2012, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Montreuil;

Vu la délibération n°2011_343 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2011, approuvant le bilan de la concertation préalable de la ZAC de la Fraternité ;

Vu la délibération n°2011_344 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2011 approuvant la création de la ZAC de la Fraternité ;

Vu la délibération 2012-04-13-19 approuvant le bilan de la concertation préalable de la ZAC de la Fraternité dans le bas Montreuil ;

Vu la délibération 2012-04-13-20 du Conseil Communautaire d'Est-ensemble reprenant l'approbation de la création de la ZAC de la Fraternité dans le bas Montreuil ;

Vu la délibération n°20121122_23 du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2012 prescrivant la révision simplifiée et définissant les objectifs et les modalités de la concertation ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement et développement durable en date du 13 mai 2013 ;

Vu le rapport de bilan de la concertation préalable ci-après annexé ;

Vu la note de synthèse explicative ;

Considérant le bon déroulement de la concertation préalable, conformément aux modalités définies dans la délibération du 22 novembre 2012 précitée, et la mise en œuvre de mesures supplémentaires ;

Considérant que les résultats de cette concertation ont permis d'élaborer le projet de révision simplifiée et d'enrichir la réflexion des élus, des services et des prestataires missionnés par la Ville ;

Considérant que les avis émis au cours de la concertation n'ont pas remis en cause les objectifs poursuivis et l'essence du projet et au contraire confortent l'opportunité de procéder à une révision simplifiée du PLU au sein de la ZAC de la Fraternité dans le bas Montreuil ;

Après en avoir délibéré

A la majorité par,

28 voix pour

12 voix contre : M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Claire LEPRETRE, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD, M. Cheikh MAMADOU

12 abstention(s) : M. Abdel Hafid BENDADA, M. Stéphane BERNARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSAID, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

Envoyé en préfecture le 25/06/2013
Reçu en préfecture le 26/06/2013
Affiché le

Article 1 : Approuve le bilan de la concertation préalable à la révision simplifiée du PLU ayant pour objet la mise en œuvre de la ZAC de la Fraternité dans le bas Montreuil, annexé à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération fera l'objet des formalités de publicité et d'affichage conformément à la réglementation en vigueur.

La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.
 #signature#

2. Bilan de la concertation

DEL20130620_4

Envoyé en préfecture le 21/08/2013
Reçu en préfecture le 21/08/2013
Affiché le

Ville de Montreuil Mai 2013

Révision simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet la Zone d'Aménagement Concerté de la Fraternité

Bilan de la concertation

Sommaire

Sc	ommaire	2
1.	Le cadre général de la démarche de concertation	3
	1.1. La révision simplifiée du PLU ayant pour objet la ZAC de la Fraternité	3
	1.2. Les objectifs de la concertation	4
	1.3. Les modalités de la concertation	5
2.	La démarche de concertation mise en œuvre	6
	2.1. Les outils d'information	6
	2.2. Les moyens d'expression	8
	2.3. Les temps d'échanges	8
3.	Le bilan quantitatif de la concertation	11
	3.1. La participation du public aux temps d'échanges	11
	3.2. L'utilisation des moyens d'expression	12
	3.3. La récurrence des thèmes	12
4.	La synthèse des avis exprimés et leur traduction	
	dans le projet de révision simplifiée du PLU	14
	4.1. Les avis exprimés par les participants à la concertation	14
	4.2. La traduction des avis exprimés dans le projet de révision simplifiée du PLU	16
Co	onclusion	18
Ar	nnexes	19

1. Le cadre général de la démarche de concertation

1.1 La révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet la Zone d'Aménagement Concerté de la Fraternité

Le quartier du bas Montreuil fait l'objet d'une forte pression foncière et immobilière, notamment liée à la proximité de Paris et à la présence des transports en commun. Le Plan Local d'Urbanisme approuvé en septembre 2012 a défini des objectifs ambitieux de renouvellement urbain et de construction de nouveaux logements dans ce quartier, auparavant tourné vers le développement de l'activité tertiaire. La Ville de Montreuil souhaite accompagner la transformation urbaine dans le bas Montreuil par une action volontariste qui vise à préciser et encadrer les projets d'initiatives privés, améliorer le cadre de vie et lutter contre l'habitat indigne.



En amont et dès le démarrage des études pré-opérationnelles, de septembre 2010 à janvier 2011, de nombreux temps d'échanges et de discussions ont eu lieu avec les habitants du bas Montreuil. De juin à novembre 2011, le dialogue avec les habitants s'est poursuivi pour aboutir à la création des deux Zones d'Aménagement Concerté du Faubourg et de la Fraternité, lors du conseil municipal du 15 décembre 2011. L'objectif est d'encadrer finement les mutations sur les périmètres les plus sensibles en raison de la présence de grandes parcelles mutables (ZAC du Faubourg) parfois doublées de logements insalubres (ZAC de la Fraternité). Il s'agit aussi de faire participer les constructeurs au financement du programme d'équipements publics comme les écoles et à l'aménagement des espaces et réseaux publics dans le quartier. La procédure de ZAC permet de définir un cadre opérationnel pour les opérations qui nécessiteront des acquisitions foncières et pour la réalisation des équipements publics.

Cette procédure s'articule avec le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) qui se déploie sur le périmètre de la ZAC de la Fraternité, où les problèmes d'habitat insalubre sont importants. Le PNRQAD fait l'objet d'une démarche de concertation spécifique, coordonnée avec la concertation sur la révision simplifiée du PLU ayant pour objet la ZAC de la Fraternité.

Afin d'encadrer la mutation des secteurs stratégiques du bas Montreuil, la Ville a souhaité définir des règles précises à l'échelle des îlots, notamment sous forme d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Envoyé en préfecture le 21/08/2013
Reçu en préfecture le 21/08/2013
Affiché le

Ces Orientations d'Aménagement et de Programmation visent à :

- Développer une offre de logement diversifiée ;
- Maintenir et développer la mixité des fonctions et l'offre commerciale ;
- Créer et rénover les espaces et les équipements publics nécessaires ;
- Mettre en valeur et préserver la forme urbaine, la qualité du cadre de vie et les caractéristiques architecturales du bas Montreuil ;
- Préserver les éléments remarquables du patrimoine montreuillois et les paysages caractéristiques.

Afin d'associer les habitants à l'élaboration de ces nouvelles règles d'urbanisme, la Ville de Montreuil a engagé dès le mois de mai 2012 une nouvelle phase de concertation, en amont du lancement des procédures de révisions simplifiées du PLU ayant pour objets les ZAC du bas Montreuil. Plusieurs temps d'échanges ont permis aux Montreuillois de participer à la réflexion en cours sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Ce dialogue avec les habitants s'est poursuivi de décembre 2012 à avril 2013, dans le cadre de la concertation sur la révision simplifiée du PLU ayant pour objet la ZAC de la Fraternité, prescrite par la délibération du 22 novembre 2012.

Le présent dossier rend compte de ces démarches de concertation, réalisées en amont et dans le cadre de la procédure de révision simplifiée. Il présente les avis exprimés par les habitants sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

1.2 Les objectifs de la concertation

La concertation mise en œuvre dans le cadre de la révision simplifiée du PLU ayant pour objet la ZAC de la Fraternité a pour ambition d'approfondir la réflexion sur les projets urbains du bas Montreuil, qui se construisent pour et avec les habitants du quartier, et sur les modalités d'intégration de ces projets dans le PLU. Elle s'inscrit dans la continuité de la concertation préalable à la création des ZAC qui avait permis de débattre des périmètres opérationnels, du programme global des constructions et du programme des équipements publics.

L'objectif de cette nouvelle phase de concertation est de travailler concrètement avec les habitants sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation qui visent à encadrer l'évolution des sites mutables du bas Montreuil. L'assimilation du contexte et des outils d'urbanisme mobilisés est un enjeu déterminant pour appréhender ce sujet technique. Une information claire et pédagogique constitue une condition essentielle pour favoriser des échanges riches et constructifs. La discussion en petits groupes permet de dépasser les attentes individuelles pour s'inscrire dans une réflexion collective. Grâce à leur connaissance du quartier et à leur expertise d'usage, les habitants formulent des propositions qui permettent d'approfondir le travail sur les OAP. A l'issue de la concertation, les nouvelles règles d'urbanisme envisagées au sein des ZAC sont amendées et précisées pour tenir compte des préconisations des Montreuillois.

Cette démarche s'articule avec la concertation sur le PNRQAD. Les personnes qui participent à la concertation sur l'un des deux projets (révisions simplifiées du PLU ou PNRQAD) sont tenues informées des autres procédures qui concourent à la mise en œuvre des projets urbains du bas Montreuil. La démarche de concertation sur le PNRQAD comprend la mise en œuvre d'outils d'information et l'organisation de plusieurs temps d'échanges.

1.3 Les modalités de la concertation

La révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme comprend une phase de concertation préalable lors de l'élaboration du projet, puis une phase d'enquête publique durant laquelle les citoyens peuvent se prononcer sur le dossier finalisé. La concertation préalable est encadrée par l'article L300-2 du code de l'urbanisme :

- I Le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant :
- a) Toute élaboration ou révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;
- b) Toute création, à son initiative, d'une zone d'aménagement concerté ;
- c) Toute opération d'aménagement réalisée par la commune [...]

A l'issue de cette concertation, le maire en présente le bilan devant le conseil municipal qui en délibère.

Le dossier définitif du projet est alors arrêté par le conseil municipal et tenu à la disposition du public.

Par sa délibération du 22 novembre 2012, le conseil municipal :

Prescrit la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme dans l'objectif d'intégrer la ZAC de la Fraternité et de faire évoluer en conséquence le PLU dans le périmètre opérationnel pour apporter des règles plus précises à l'échelle des îlots, notamment sous forme d'Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour :

- développer une offre de logement diversifiée,
- créer et rénover les espaces et les équipements publics nécessaires,
- mettre en valeur et préserver la forme urbaine, le paysage, le patrimoine et le tissu culturel qui caractérisent le quartier,
- maintenir et développer la mixité des fonctions et l'offre commerciale.

Conformément aux dispositions de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, la délibération du 22 novembre 2012 définit les modalités de la concertation sur la révision simplifiée du PLU ayant pour objet la ZAC de la Fraternité :

- La mise en œuvre d'actions visant à informer les habitants :
 - page sur le site internet ;
 - article dans le journal municipal ;
 - brochure d'information.
- L'organisation de deux temps d'échange et de dialogue à l'échelle de la ZAC, sous forme de réunions publiques

Cette concertation est menée conjointement avec celle préalable à la révision simplifiée du PLU ayant pour objet la ZAC du Faubourg.

La démarche de concertation mise en œuvre de mai 2012 à avril 2013 respecte bien ces modalités.

2. La démarche de concertation mise en œuvre

2.1 Les outils d'information et de communication

2.1.1 Une communication élargie pour favoriser la participation du plus grand nombre

Afin de favoriser une participation la plus large possible à la concertation réalisée en amont et dans le cadre des révisions simplifiées, différents outils de communication sont mis en œuvre :

- Panneaux informatifs dans l'espace public : afin de rendre plus visible la démarche de concertation et interpeller les habitants, des panneaux de communication sont installés dans l'espace public, sur les sites concernés par les OAP (halle, rue de Paris...). Ils informent sur les ateliers urbains de proximité organisés en amont de la concertation sur les révisions simplifiées du PLU.
- Tracts et affiches : des tracts distribués dans l'ensemble des 13 100 boîtes aux lettres du quartier bas Montreuil annoncent la réunion publique du 14 mai 2012, organisée dans le cadre de la concertation amont, et les réunions publiques des 28 janvier 2013 et 25 avril 2013, organisées dans le cadre de la concertation sur les révisions simplifiées du PLU. Des affiches sont installées dans les principaux lieux publics, notamment l'antenne de secteur, la mairie, le centre administratif...
- Liste de diffusion par Internet : lors des précédents temps d'échanges sur les ZAC du bas Montreuil, la Ville a collecté les adresses email des participants souhaitant continuer à être informés. Les informations sur la concertation et les révisions simplifiées du PLU sont

transmises aux 182 personnes inscrites sur cette liste de diffusion.

- Journal Municipal: chaque réunion publique et atelier urbain de proximité est annoncé dans le Tous Montreuil. La concertation sur les révisions simplifiées du PLU ayant pour objets les ZAC du bas Montreuil fait également l'objet de trois articles développés.
- **Documents** d'information préparatoires : des documents préparatoires, envoyés par Internet et disponibles en téléchargement sur la page dédiée à la concertation, sont diffusés avant les ateliers urbains de proximité. Ils permettent d'expliquer la démarche globale de projet, le cadre technique de la concertation et les marges de manœuvres, ainsi que les enjeux spécifiques à chaque site.



Tract annonçant la réunion publique du 25 avril 2013



Panneau informatif installé rue de Paris

Bas-Montreuil

Concertation sur les projets urbains

ne réunion publique de concertation sur les projets urbains du Bas-Montreuil est organisée le lundi 28 janvier. Seront présentées les propositions d'orientations d'aménagement à intégrer dans le plan local d'urbanisme pour les zones d'aménagement concerté du Faubourg et de la Fraternité dans le Bas-Montreuil. Elle fait suite au travail de trois ateliers urbains de proximité qui ont eu lieu en juin et juillet 2012 et à des réunions spécifiques sur le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés qui se sont tenues cet automne.

≥ OÙ, QUAND ? Lundi 28 janvier à 19 h 30 à l'école Voltaire, 3, rue Paul-Éluard.

> Tous Montreuil n°88. Janvier 2013

Envoyé en préfecture le 21/08/2013
Reçu en préfecture le 21/08/2013
Affiché le

2.1.2 Le site Internet de la Ville de Montreuil et la page Internet dédiée à la concertation

Accessible depuis la rubrique « Grands Projets », une page dédiée aux projets urbains du bas Montreuil est créée sur le site Internet de la Ville : http://www.montreuil.fr/grands-projets/bas-montreuil/

Celle-ci présente les objectifs de la Ville pour le bas Montreuil, explique la démarche et les outils mis en œuvre, et informe sur la concertation en cours.

Les supports de présentation des temps d'échanges et les comptesrendus sont disponibles en téléchargement.

La page reprend également toutes les informations sur la première phase de concertation, préalable à la création des ZAC.



Un lien renvoie vers la page Internet dédiée à la concertation sur les révisions simplifiées du PLU ayant pour objets les ZAC du bas Montreuil : http://www.ville-ouverte.com/concertation montreuil.php



Cette page centralise l'ensemble des documents réalisés dans le cadre de la concertation en cours : supports de présentation diffusés lors des réunions publiques et ateliers, compte-rendu des temps d'échanges...

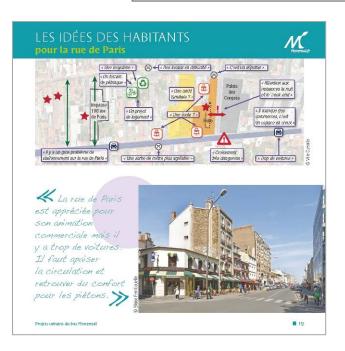
La page propose en téléchargement les documents d'informations préparatoires et apporte des compléments d'information sur certains sujets que les participants ont souhaité approfondir, comme l'histoire de la rue de Paris ou l'ensoleillement de la place de la République, suivant la hauteur des nouvelles constructions projetées.

2.1.3 La brochure d'information

Afin de préparer l'enquête publique, une brochure d'information synthétique est éditée et diffusée dans les principaux lieux publics, notamment l'antenne de secteur, la mairie et le centre administratif. Elle est également proposée en téléchargement sur le site Internet de la Ville de Montreuil.

Cette brochure rend compte du travail réalisé en concertation avec les habitants, présente les arbitrages des élus et explique les nouvelles règles d'urbanisme qui s'appliqueront au sein des ZAC du bas Montreuil.

Extrait de la brochure d'information



2.2 Les moyens d'expression

Afin de recueillir les questions et observations, des moyens d'expression sont mis à disposition du public :

- Publication de commentaires sur le site Internet de la Ville : les habitants et usagers peuvent exprimer leur avis et poser des questions en publiant un commentaire sur la page dédiée aux projets urbains du bas Montreuil.
- Envoi de courriels à l'adresse email dédiée à la concertation : afin de recueillir les questions et observations du public, une adresse email est créée (bas montreuil@ville-ouverte.com). Cette adresse est mentionnée sur le site Internet de la Ville de Montreuil, les supports de communication et les courriels envoyés à la liste de diffusion.

2.3 Les temps d'échanges

Les temps d'échanges avec les habitants constituent le cœur de la démarche de concertation. Trois réunions publiques et quatre ateliers urbains de proximité ont été organisés en amont et dans le cadre de la concertation sur les révisions simplifiées du PLU. Ces rencontres ont permis aux participants de s'informer sur les projets de révisions simplifiées du PLU ayant pour objet les ZAC du Faubourg et de la Fraternité. Ces débats entre habitants, élus et techniciens ont permis d'approfondir la réflexion sur les nouvelles règles d'urbanisme. Les Montreuillois ont pu exprimer leur avis sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation pressenties.

2.3.1 Les réunions publiques

Trois réunions publiques ont été organisées à différentes étapes de la démarche de concertation :

- Réunion publique du 14 mai 2012, organisée en amont : ce temps d'échange a permis de présenter la démarche et les outils mobilisés pour mettre en œuvre les projets urbains du bas Montreuil. Cette réunion a permis d'expliquer la nouvelle démarche de concertation engagée sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Une information sur le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) et la concertation sur ce sujet a également été transmise.

- **Réunion publique intermédiaire, 28 janvier 2013**: cette réunion a permis de restituer la concertation réalisée en amont et de dresser le bilan des premiers ateliers urbains de proximité portant sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation envisagées au sein des ZAC du bas Montreuil. L'avancement de la réflexion, les sujets à approfondir et les arbitrages à réaliser ont été présentés.
- Réunion publique de clôture de la concertation, 25 avril 2013 : ce dernier temps d'échange a permis aux Montreuillois de s'informer avant le lancement de l'enquête publique. Cette réunion à permis de restituer le travail réalisé en concertation avec les habitants et de présenter les Orientations d'Aménagement et de Programmation retenues.
- → Voir compte-rendu en annexes

2.3.2 Les ateliers urbains de proximité

Chaque atelier urbain de proximité se déroule en deux temps :

- un **temps d'information** avec tous les participants : les sites et les hypothèses de travail sont présentés.
- un **temps de travail en groupe** : les participants se répartissent en tables rondes et travaillent sur la vue aérienne d'un secteur de la ZAC. Celle-ci est recouverte d'un papier transparent, sur lequel il est possible d'écrire ou de dessiner.

Les animateurs consignent les réflexions du groupe : chaque atelier fait l'objet d'un compte-rendu complet des échanges, diffusé par Internet et disponible en téléchargement.

Les ateliers urbains de proximité permettent aux habitants, aux élus et aux techniciens d'échanger sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation des deux ZAC. Un atelier organisé en amont de la concertation sur la révision simplifiée est spécialement dédié aux OAP de la ZAC de la Fraternité :

- Atelier du 19 juin 2012, sur la rue de Paris et ses abords : cet atelier a permis aux participants de s'informer et de s'exprimer sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation envisagées au sein de la ZAC de la Fraternité. L'aménagement de la rue de Paris et de la place de la Fraternité, la reconversion de la Halle, la préservation de l'impasse du 198 rue de Paris... ont été débattus avec les habitants.

Pour information, deux autres ateliers sont organisés en amont, sur les OAP de la ZAC du Faubourg :

- Atelier du 27 juin 2012 et atelier du 3 juillet 2012 : ces deux ateliers ont permis de travailler sur les OAP des différents sites de la ZAC du Faubourg.

Enfin, un atelier d'approfondissement est organisé dans le cadre de la concertation sur les révisions simplifiées du PLU ayant pour objets les ZAC du bas Montreuil :

- Atelier du 27 février 2013, sur les nouvelles règles de hauteurs envisagées au sein des ZAC : les différentes règles de hauteurs (règlement du PLU, maintien des hauteurs existantes, filets de hauteurs) ont été présentées et débattues avec les participants.
- → Voir compte-rendu en annexes

2.3.2 En parallèle, une démarche de concertation sur le PNRQAD

La concertation sur les révisions simplifiées du PLU s'articule avec la concertation sur le PNRQAD. Les personnes qui participent à la concertation sur l'un des deux projets (révisions simplifiées du PLU ou PNRQAD) sont tenues informées des autres procédures qui concourent à la mise en œuvre des projets urbains du bas Montreuil.

La démarche de concertation sur le PNRQAD comprend la mise en œuvre d'outils d'information et l'organisation de plusieurs temps d'échanges :

- 14 mai 2012 : réunion de concertation sur le PNRQAD et les révisions simplifiées du PLU;
- 14 juin 2012 : réunion de concertation Îlot Voltaire ;
- 10 octobre 2012 : réunion de concertation Îlot Eluard ;
- 17 octobre 2012 : réunion de concertation Îlot D'Alembert ;
- 14 novembre 2012 : réunion de concertation Îlot Paul Bert ;
- 28 novembre 2012 : réunion de concertation globale sur le PNRQAD.

3. Le bilan quantitatif de la concertation

3.1 La participation du public aux temps d'échanges

La participation du public aux différents temps d'échanges s'est révélée assez stable Sur la démarche de concertation qui s'est déroulée de décembre 2012 à avril 2013, environ 130 personnes ont participé. La mobilisation varie toutefois suivant le type de rencontre :

Les réunions publiques attirent un public nombreux, désireux de s'informer sur les projets développés par la Ville dans le bas Montreuil. Des participants profitent de ces temps d'échanges pour obtenir auprès des services de la Ville des réponses à des questions individuelles (permis de construire, demande de logement social, informations sur le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés ...).

	Date de la réunion	Nombre de participants	Nombre d'interventions
Concertation amont	Réunion publique du 14 mai 2012	70 participants	27 interventions
Concertation sur les révisions simplifiées du	Réunion publique du 28 janvier 2013	75 participants	25 interventions
PLU ayant pour objets les ZAC du bas Montreuil	Réunion publique du 25 avril 2013	35 participants	21 interventions
T,	ntal .	72 présents	60 présents
Total		en moyenne	en moyenne

Les ateliers urbains de proximité mobilisent un groupe de personnes plus restreint (une vingtaine de personnes en moyenne), motivé par la démarche de concertation et désireux de s'exprimer. Certains participent pour la première fois, d'autres ont suivi les temps de concertation précédents ou font partie des conseils de quartiers. Le travail en atelier permet aux participants de réfléchir concrètement sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation envisagées au sein des ZAC du bas Montreuil.

	Date de l'atelier	Nombre de participants	Nombre d'interventions
Concertation amont	Atelier urbain de proximité du 19 juin 2012	27 participants	89 interventions
	Atelier urbain de proximité du 27 juin 2012	25 participants	62 interventions
	Atelier urbain de proximité du 3 juillet 2012	21 participants	79 interventions
Concertation sur les révisions simplifiées du PLU ayant pour objets les ZAC du bas Montreuil	Atelier urbain de proximité du 27 février 2013	19 participants	43 interventions
Total		23 présents en moyenne	68 interventions en moyenne

3.2 L'utilisation des moyens d'expression

L'échange direct lors des ateliers et réunions publiques est privilégié aux autres moyens d'expression, qui sont peu utilisés.

Moyens d'expression utilisés	Nombre d'observations écrites
Contributions envoyées à l'adresse email dédiée à la concertation	2
Contribution déposée sur le site Internet de la Ville de Montreuil	2

D'autres courriels ont été envoyés à l'adresse email dédiée à la concertation pour obtenir des informations sur la démarche (dates d'ateliers, disponibilité des comptes-rendus) ou demander l'inscription sur la liste de diffusion.

→ Voir contributions en annexes

3.3 La récurrence des thèmes

Les thèmes abordés lors des réunions publiques et en ateliers peuvent être classées en deux catégories :

- Les outils et procédures : la mise en œuvre des projets urbains du bas Montreuil mobilise différents outils règlementaires et opérationnels, dont l'articulation est complexe à appréhender. Un quart des échanges environ a porté sur les procédures en cours : révisions simplifiées du PLU, dossiers de réalisation des deux ZAC, mise en œuvre du PNRQAD, Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat Ancien et le Renouvellement Urbain... La question de la domanialité a été beaucoup posée : que peut la Ville sur des terrains privés ? Quelle légitimité à débattre publiquement des règles d'urbanisme sur ces sites ? L'explication des principes d'action sur une ZAC sans maîtrise foncière et sur des sites ne faisant pas l'objet de projets arrêtés a occupé une part conséquente des discussions.
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation : les OAP à intégrer au PLU, objets des révisions simplifiées et sujets soumis à la concertation, ont été largement débattues en ateliers et lors des réunions publiques. Le principal enseignement des ateliers urbains de proximité est que les habitants ont envie que le bas Montreuil bouge. La volonté de transformation et d'amélioration du cadre de vie l'emporte sur le désir de préserver le tissu urbain en l'état. Le sujet n'est pas tant celui du patrimoine, que celui de la capacité de la ville à évoluer. Les participants perçoivent le tissu urbain du bas Montreuil comme dégradé, peu maîtrisé et souhaitent que les espaces publics retrouvent rapidement un niveau de confort plus en adéquation avec leurs attentes. Les échanges ont également été riches et nombreux sur les nouvelles règles de gabarit qui s'imposeront aux constructions (hauteurs, césures volumétriques, retraits...) et la programmation qui doit favoriser la diversité des activités.

Thèmes abordés lors des temps d'échanges		Nombre d'avis / questions	
		Valeur absolue	Valeur relative
	Démarche de concertation mise en œuvre	21	6%
Outils et procédures	PNRQAD	21	6%
	Procédure de ZAC et révisions du PLU	52	15%
Total outils et procédures		94	27%
	Programmation	54	16%
Orientations d'Aménagement	Paysage, hauteurs et forme urbaine	54	16%
et de Programmation	Espaces publics	104	30%
	Patrimoine	41	12%
Total Orientations d'Aménagement et de Programmation		253	73%

4. La synthèse des avis exprimés et leur traduction dans le projet de révision simplifiée du PLU

4.1. Les avis exprimés par les participants à la concertation

4.1.1 Le constat partagé

La rue de Paris

La rue de Paris est un lieu très animé, où règne la voiture. Le stationnement anarchique, la circulation dense et la qualité médiocre des trottoirs sont autant d'entraves à la sécurité et au confort des piétons et des vélos. L'animation commerciale est appréciée et doit être conservée.

La halle en face du Palais de Congrès

La halle est bien connue des habitants du quartier, elle fait partie du paysage de la rue de Paris. C'est une trace du passé dont les participants aimeraient connaître l'histoire, la mémoire. Certains se souviennent l'avoir vue couverte et apprécient aujourd'hui l'aération qu'elle représente, au regard de ses abords très construits. Mais l'espace autour de la halle est dégradé et manque d'entretien. A proximité du Palais des Congrès, la parcelle est exposée à des nuisances sonores, notamment le week-end.

La place de la Fraternité

La place de la Fraternité est un lieu de vie et de rencontres mais elle ne joue plus un rôle central au sein du quartier et certains usages (fêtes de quartier, jeux de boules) se sont perdus. Malgré un réaménagement récent, la place manque d'attractivité et des actes d'incivismes y ont été relevés par les participants aux ateliers. La circulation dense présente un danger et rend nécessaire l'aménagement d'espaces sécurisés pour les plus jeunes. Cependant la place ne manque pas d'atouts : un côté sud occupé par une voie piétonne et un jardin partagé, une situation au contact des villes de Montreuil et Bagnolet.

L'impasse du 198 rue de Paris

Cette impasse peu connue des participants est une voie privée située sur une seule et même parcelle, qui s'étend en longueur jusqu'à la rue Etienne Marcel, mais sans y déboucher. Ce lieu atypique fait partie du charme de Montreuil mais sa mauvaise accessibilité limite ses capacités d'évolution.



4.1.2 Les axes forts issus des remarques des participants

- Le réaménagement de la rue de Paris est une priorité

Les participants expriment une forte envie de changement pour la rue de Paris. Il faut apaiser la circulation, donner plus de confort et de sécurité aux piétons et aux cyclistes. Il faudrait aussi valoriser les abords du métro qui sont peu agréables. Certains participants proposent la création de stationnement pour les vélos.

- La conservation de la halle ne fait pas consensus

Avant de statuer sur la conservation de la halle, il est important de déterminer quelle sera la vocation de ce site et d'anticiper la nature du futur projet. La requalification de l'espace autour de la halle est une priorité. A vouloir tout conserver, on prive peut-être la rue de Paris de l'opportunité d'évoluer, de s'améliorer.

La reconversion du site doit être envisagée dans un contexte élargi

Dans l'hypothèse d'un futur projet, les concepteurs devront prendre en compte le contexte à la fois urbain, social et économique de la rue de Paris. La présence du Palais des Congrès sur la parcelle voisine interroge les participants sur le type de construction que pourrait accueillir le site : la construction de logements parait peu pertinente.

Les participants ont été informés de la position de la Ville concernant le non rachat de la halle. Cependant, ils souhaitent que cet espace soit destiné à un usage public répondant à l'« intérêt commun ». Ils ont envisagé différentes manières pour la Ville d'acquérir la halle : convention avec le propriétaire, division de la parcelle...

Rendre à la place de la Fraternité sa fonction de cœur de quartier

Pour redonner vie à la place, les participants proposent de développer de nouvelles activités qui profiteraient à tous les habitants du quartier. Il serait intéressant d'engager les habitants dans une dynamique participative. Sur le modèle du jardin partagé au sud de la place, il faudrait impliquer les riverains dans les futurs projets. Un marché de producteurs ou des espaces destinés aux associations de proximité sont envisagés.

- Conserver l'impasse du 198 rue de Paris et favoriser le développement de nouvelles activités

Certains participants sont favorables à la conservation de l'impasse en tant qu'élément de patrimoine, à condition de rendre ce lieu plus attractif et de l'ouvrir sur la rue de Paris. Des activités en rapport avec les besoins de la ville pourraient s'y développer. Cependant, si le bâti est trop dégradé, il n'est peut-être pas pertinent de le conserver. Il serait intéressant d'ouvrir l'impasse sur la rue Etienne Marcel, cela permettrait d'offrir un meilleur accès aux activités qui pourraient s'installer dans la ruelle. Elle assurerait ainsi une nouvelle liason nord/sud entre la rue Etienne Marcel et la rue de Paris.

Les nouvelles règles de hauteurs envisagées au sein de la ZAC de la Fraternité sont débattues

Certains participants sont propriétaires de leur logement et ont des projets d'extension : ils regrettent que la hauteur autorisée soit réduite en certains endroits. Pour ceux qui souhaitent construire, c'est une contrainte de plus, qui vient s'ajouter à l'exigüité des parcelles, au coût des chantiers et aux exigences imposées par la Ville en termes de performance énergétique ou de stationnement. Ces porteurs de projets craignent que la rentabilité des opérations ne soit trop fortement affectée et que finalement les projets ne se réalisent pas.

Il faut trouver un équilibre entre hauteur et respiration, conserver des espaces d'aération tout en permettant des hauteurs raisonnables pour les propriétaires occupants et pour les promoteurs. La préservation du paysage urbain de la rue Arsène Chéreau à travers le maintien des hauteurs existantes fait débat.

4.2 La traduction des avis exprimés dans le projet de révision simplifiée du PLU

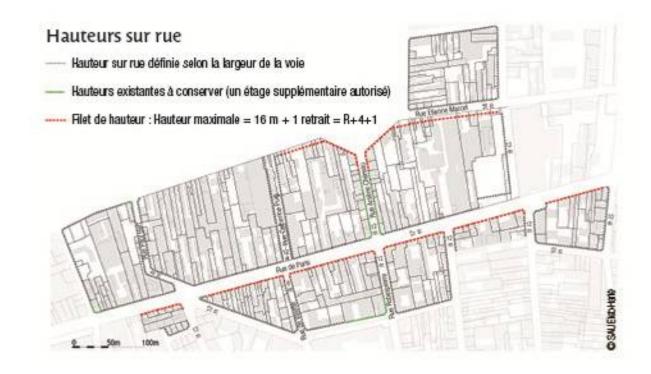
4.1.1 Les ambitions partagées par les élus

L'intervention publique sur le secteur de la rue de Paris se décline selon deux axes : la lutte contre l'habitat insalubre avec le PNRQAD et l'encadrement de l'initiative privée. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation visent à assurer la cohérence des nouvelles constructions et leur intégration au tissu existant. Les nouvelles règles ont pour objectif de :

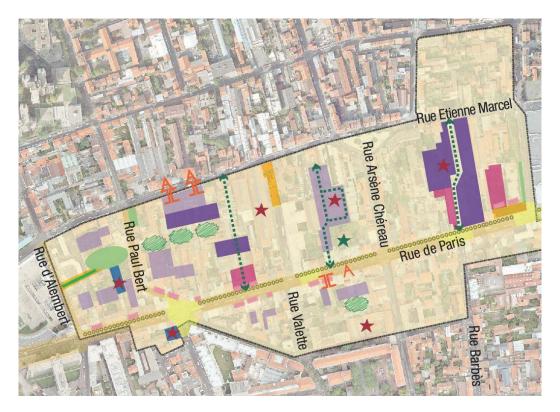
- Garantir l'ensoleillement des rues Est-Ouest, en particulier la rue de Paris ;
- Pacifier la circulation et améliorer le confort des piétons et cyclistes ;
- Conserver la profondeur des îlots et préserver ou créer des espaces verts et d'aération ;
- Valoriser le patrimoine artisanal et industriel.

4.2.2 Les Orientations d'Aménagement et de Programmation intégrées au PLU

- Limiter la hauteur des constructions à R+4+1 retrait sur le côté Sud de la rue de Paris, le côté Sud de la rue Etienne Marcel et autour de la place de la Fraternité ;
- Maintenir les hauteurs existantes rue Arsène Chéreau (un étage supplémentaire autorisé) ;



- Requalifier la rue de Paris et aménager des espaces apaisés ;
- Créer une place végétalisée au sud de la halle ;
- Prolonger la rue Catherine Puig jusqu'à la rue Etienne Marcel ;
- Créer un nouvel espace vert et un mail planté entre les rues d'Alembert et Paul Bert, prolongé par des jardins privés en cœur d'îlot ;
- Imposer le maintien d'activités artisanales sur certains sites, implanter des bureaux et réserver certains lieux aux services publics ou d'intérêt collectif ;
- Développer les commerces en rez-de-chaussée sur les îlots mutables ;
- Favoriser une architecture rythmée avec des césures et des vues vers les jardins en cœur d'îlot ;
- Protéger sans figer les éléments remarquables du patrimoine montreuillois : la halle Decaux, le séchoir en bois, la brasserie Bouchoule, l'atelier des pianos Klein, l'impasse du 198 rue de Paris, le passage d'activités Axara.



Envoyé en préfecture le 21/08/2013
Reçu en préfecture le 21/08/2013
Affiché le

Conclusion

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de la concertation définies par la délibération du 22 novembre 2012 ont été respectées. Celle-ci prévoyait « l'organisation de deux temps d'échange et de dialogue à l'échelle de la ZAC, sous forme de réunions publiques », ainsi que « la mise en œuvre d'actions visant à informer les habitants (page sur le site internet, article dans le journal municipal, brochure d'information) ».

Ce sont deux réunions publiques et un atelier d'approfondissement qui ont été organisés dans le cadre de la concertation sur la révision simplifiée du PLU ayant pour objet la ZAC de la Fraternité. Un dialogue avec les habitants a été organisé en amont, sous la forme d'un atelier et d'une réunion publique.

Les nombreux supports d'information et de communication ont favorisé une participation élargie à la concertation et ont permis aux participants de formuler un avis éclairé, s'appuyant sur leur expertise d'usage, ainsi que sur leur connaissance des enjeux urbains et des outils d'urbanisme mis en œuvre.

Cette concertation qui a associé les différents acteurs (la population, les élus, les techniciens et les partenaires extérieurs) a donc permis :

- Aux habitants de comprendre et mieux connaître les outils règlementaires et opérationnels permettant la mise en œuvre des projets urbains du bas Montreuil ;
- A la Ville d'améliorer le projet de révision simplifiée du PLU ayant pour objet la ZAC Fraternité, en intégrant les avis exprimés par les participants.

Ce bilan est destiné à être approuvé par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2013.

Annexes

- Utilisation des moyens d'expression : courriels envoyés à l'adresse email dédiée à la concertation et commentaires déposés sur le site Internet de la Ville de Montreuil ;
- Panneaux installés dans l'espace public dans le cadre de la concertation amont ;
- Diffusion des outils de communication, tracts et affiches ;
- Articles informatifs parus dans le journal municipal;
- Délibération du 22 novembre 2012 approuvant les modalités de la concertation sur la révision simplifiée du PLU ayant pour objet la ZAC de la Fraternité ;
- Comptes-rendus des réunions publiques ;
- Comptes-rendus des ateliers urbains de proximité ;
- Brochure informative.